



***RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 115-2***

TABLE DES MATIÈRES

4 novembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1 : Dispositions déclaratoires, administratives et interprétatives

- Section 1 : Dispositions déclaratoires
- Section 2 : Dispositions administratives
- Section 3 : Dispositions interprétatives

Chapitre 2 : Dispositions concernant la classification des usages et le plan de zonage

- Section 1 : Classification des usages
- Section 2 : Groupe habitation (H)
- Section 3 : Groupe commerce (C)
- Section 4 : Groupe industrie (I)
- Section 5 : Groupe public et institutionnel (P)
- Section 6 : Groupe récréatif (REC)
- Section 7 : Groupe agricole (A)
- Section 8 : Usages et bâtiments temporaires
- Section 9 : Plan de zonage

Chapitre 3 : Dispositions relatives à l'implantation des bâtiments principaux et accessoires

- Section 1 : Implantation des bâtiments principaux
- Section 2 : Dispositions générales relatives aux cours et aux marges
- Section 3 : Implantation des bâtiments accessoires
- Section 4 : Usages, constructions, bâtiments et équipements accessoires autorisés dans les cours et les marges
- Section 5 : Dispositions particulières aux bâtiments accessoires
- Section 6 : Dispositions particulières aux antennes
- Section 7 : Dispositions particulières aux éoliennes
- Section 8 : Dispositions particulières aux piscines et aux spas
- Section 9 : Dispositions particulières aux cafés-terrasses
- Section 10 : Dispositions particulières à l'entreposage extérieur
- Section 11 : Dispositions particulières aux appareils et équipements mécaniques
- Section 12 : Dispositions particulières aux fournaies extérieures
- Section 13 : Dispositions particulières aux autres usages, bâtiments, constructions et équipements accessoires

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Chapitre 4 : Dispositions relatives à l'architecture et aux dimensions des bâtiments

- Section 1 : Dispositions générales
- Section 2 : Dispositions particulières aux bâtiments résidentiels
- Section 3 : Dispositions particulières aux bâtiments commerciaux et industriels

Chapitre 5 : Dispositions relatives à l'aménagement et à l'utilisation des espaces extérieurs

- Section 1 : Triangle de visibilité
- Section 2 : Aménagement des espaces libres
- Section 3 : Clôtures, murets et murs de soutènement
- Section 4 : Espaces tampons pour certaines zones et usages
- Section 5 : Éclairage des espaces extérieurs
- Section 6 : Stationnement de véhicules

Chapitre 6 : Dispositions relatives au stationnement et aux espaces de chargement et de déchargement

- Section 1 : Obligation de fournir des espaces de stationnement
- Section 2 : Dimension des cases de stationnement et des allées
- Section 3 : Dispositions particulières relatives aux espaces de stationnement
- Section 4 : Dispositions relatives aux espaces de chargement et de déchargement
- Section 5 : Dispositions relatives aux entrées charretières

Chapitre 7 : Dispositions relatives à l'affichage

- Section 1 : Dispositions générales applicables à toutes les zones
- Section 2 : Dispositions relatives à l'implantation, la construction et l'entretien des enseignes
- Section 3 : Dispositions relatives aux types d'enseignes autorisés
- Section 4 : Dispositions relatives aux enseignes par usages
- Section 5 : Dispositions particulières à certains usages

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Chapitre 8 : Dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement

- Section 1 : Dispositions relatives aux rives et au littoral
- Section 2 : Dispositions relatives aux zones à risques de crues
- Section 3 : Dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur des espaces boisés
- Section 4 : Dispositions relatives aux milieux humides
- Section 5 : Dispositions relatives aux massifs montagneux
- Section 6 : Dispositions relatives aux zones de fortes pentes
- Section 7 : Autres dispositions relatives à la protection de l'environnement

Chapitre 9 : Dispositions relatives à la protection du territoire agricole

- Section 1 : Dispositions générales
- Section 2 : Dispositions applicables à la gestion des odeurs

Chapitre 10 : Dispositions particulières à certaines zones ou secteurs

- Section 1 : Secteur du noyau villageois
- Section 2 : Secteur de la montagne
- Section 3 : Voies de circulation offrant des paysages d'intérêt

Chapitre 11 : Dispositions particulières à certains usages

- Section 1 : Logements supplémentaires
- Section 2 : Services professionnels ou commerciaux pratiqués à domicile
- Section 3 : Ateliers d'artistes et d'artisans
- Section 4 : Gîtes du passant et B&B
- Section 5 : Maisons mobiles et parcs de maisons mobiles
- Section 6 : Projets intégrés d'habitation
- Section 7 : Postes d'essence, lave-autos et entretien de véhicules
- Section 8 : Cimetières d'automobiles et cours de ferraille
- Section 9 : Carrières et sablières
- Section 10 : Chenils et fourrières pour animaux
- Section 11 : Éleveurs de chevaux et centres équestres
- Section 12 : Fermettes
- Section 13 : Autres dispositions particulières à certains usages

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Chapitre 12 : Dispositions relatives aux constructions et usages dérogatoires

- Section 1 : Dispositions générales
- Section 2 : Modification, extension et cessation des usages et constructions protégés par droits acquis
- Section 3 : Construction et usages agricoles protégés par droits acquis

Chapitre 13 : Dispositions finales

- Section 1 : Entrée en vigueur

Annexe 1 : Zones agricoles restrictives

Annexe 2 : Grilles des spécifications

Annexe 3 : Plan de zonage

Annexe 4 : Cartes des zones à risque de crues

Annexe 5 : Carte des milieux humides

Annexe 6 : Carte des écosystèmes forestiers exceptionnels